



**decis**<sup>®</sup>  
trap DS

**Mouche**  
*Drosophila Suzukii*

Piège à usage unique pour le contrôle de la mouche *Drosophila suzukii*.

## Conditionnement(s)

Conteneur 20

## Fiche d'identité

### Composition :

**Autres composants dangereux CLP**  
- Acétate d'éthyle

**Classification RAC : 3A**

**Formulation :** produit diffuseur de vapeur

**Numéro AMM :** 2210477

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS  
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie  
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09  
France

**Substance active :** deltaméthrine  
**Teneur :** 0.015g/Unité, soit 0.02% (m/m)  
**Famille chimique :** pyréthrinoides de  
synthèse  
**Mode d'action :** Action par contact et  
ingestion sur un grand nombre d'insectes.

## Description

**Decis trap DS est un piège à usage unique vendu prêt à l'emploi, destiné à contrôler la mouche *Drosophila suzukii*. Il est dans la liste des produits de biocontrôle, et est utilisable en agriculture conventionnelle. Il est composé d'une partie basale contenant les attractifs spécifiques de la mouche *Drosophila suzukii* (acétate d'éthyle, méthionol et acétoïne) et d'un couvercle imprégné de deltaméthrine sur sa face interne. Une fois les pièges disposés dans les arbres, les mouches des fruits sont attirées et neutralisées dans le piège au contact de la deltaméthrine.**

## Préparation

### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

Conserver les pièges dans leur emballage d'origine, à une température comprise entre 10 et 25°C, à l'abri du soleil.

Ne pas stocker le produit plus de 6 mois.

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI CARTE AN NITRILE EN PU (D373414) homologation NF EN 1889-1 (voir page 4) ou à usage alternatif NF EN ISO 374-1 (Vêtements, Boite C)	RECOFFREUSE HORS-TOURTEAU PERFORANT LES PAGES DE MANIPULA FIN EN PERLE Résistances	PROTECT CRIL "TRAVAILLER" Résistances
EPI VESTIMENTAIRE homologation NF EN ISO 27061		

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre

distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

En fin de campagne, les pièges seront retirés des parcelles. Ils sont collectables (pièges + crochets métalliques) par la filière ADIVALOR et pourront être rapportés lors des collectes d'EVPP organisées via les distributeurs partenaires de cette filière ou par un autre service de collecte spécifique

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

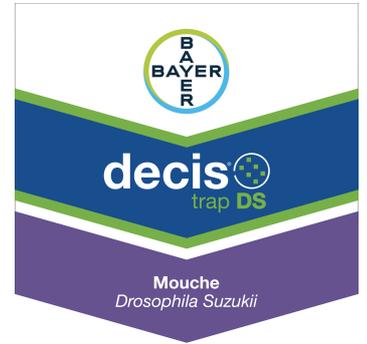
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



## de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

## Toxicologie

### Classement du mélange CLP

### Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire

## Tableau des usages et doses autorisées

Cultures diverses	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Cassissier - plein champ ou sous abri	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Fraisier - plein champ ou sous abri	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Danger



P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 - Porter des gants de protection ou un équipement de protection des yeux/du visage.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Retirer les pièges au plus tard au moment de la récolte des fruits afin d'éviter toute exposition inutile des insectes pollinisateurs.

**Délai de rentrée**  
non concerné

Le produit contenant de la deltaméthrine, susceptible de provoquer des paresthésies, il conviendra de mentionner sur l'étiquette d'éviter le contact avec la peau conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004.

### Mentions obligatoires

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Information santé

#### Premiers soins

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer

l'étiquette).

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Appeler un médecin.

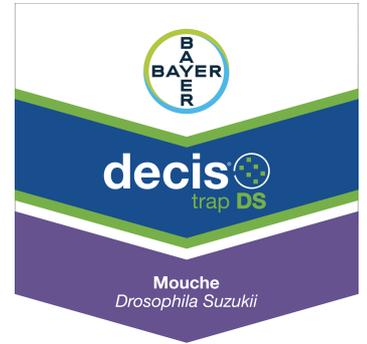
En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

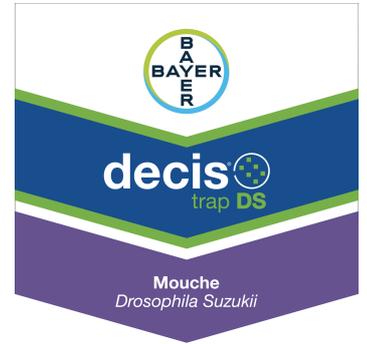
### Transport et Stockage

**Température maximum :**

**N°ONU :** 3363



Cultures diverses	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Framboisier et autres rubus - plein champ ou sous abri	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Vigne	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Abricotier	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Cerisier	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Figuier	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Kaki	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Kiwi	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Mirabellier	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Nectarinier	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a
Pêcher	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a



Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Prunier	Drosophile suzukii	100.0pièges/ha	1 trait./campagne stade BBCH 69 à BBCH 90	NC	2a

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

## 2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. Retirer les pièges au plus tard au moment de la récolte des fruits afin d'éviter toute exposition inutile des insectes pollinisateurs.

## Champ d'activité

Piégeage

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

Le nombre de pièges conseillé est de 100 par hectare

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Decis trap DS est une solution de piégeage massif pour contrôler la mouche *Drosophila suzukii*. Les pièges sortis de leur emballage sont prêts à l'emploi, aucune manipulation particulière n'est nécessaire pour les activer.

**Ne pas ouvrir les pièges ni les diffuseurs d'attraitif.**

Délais d'utilisation du piège à partir de la fabrication: DLUO de 6 mois. La durée d'attractivité du piège après ouverture est de 100 jours et doit être compris dans la DLUO. Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages (dont monitoring).

(DLUO : Date Limite d'Utilisation Optimale)

### Arboriculture : Cerisier, abricotier, pêcher, pruniers

Decis Trap DS devra être impérativement utilisé en complément du programme insecticide de l'arboriculteur.

La pose se fera à mi-hauteur, au cœur des arbres et devra être régulière dans la parcelle et adaptée à la densité de plantation.

- Timing de positionnement des pièges: environ 45 jours avant récolte, au moment de la nouaison. En fonction de la pression *Drosophila suzukii*

- La dose préconisée est de 100 pièges/Ha avec une surface minimale de 3000m<sup>2</sup> afin de bénéficier d'un effet de masse nécessaire à cette technique de protection.

Respecter les époques et doses d'emploi.

### Petits fruits (Cassissier, Myrtilier, Groseillier(s), Sureau noir, Airelle, Eglantier, Azerolier, Framboisier, Mûrier, Mûrier des haies):

Decis Trap DS devra être impérativement utilisé en complément du programme insecticide de l'agriculteur.

La pose se fera à mi-hauteur des plants (framboisier) ou juste au dessus (fraisier).

- Timing de positionnement des pièges: en préventif d'une série de récoltes et idéalement avant la formation des fruits de la première récolte.

- La dose préconisée est de 100 pièges/Ha avec une surface minimale de 1500m<sup>2</sup> afin de bénéficier d'un effet de masse nécessaire à cette technique de protection.

Respecter les époques et doses d'emploi.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

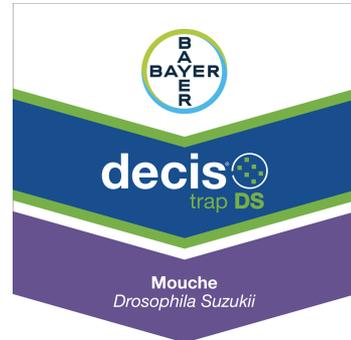
### Programme de traitement

Decis Trap DS devra impérativement être utilisé en complément de la stratégie insecticide utilisée par l'agriculteur.

### Classification IRAC

3A - Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

### Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :	
		MANIPULATION DU PIEGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
<b>GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1			

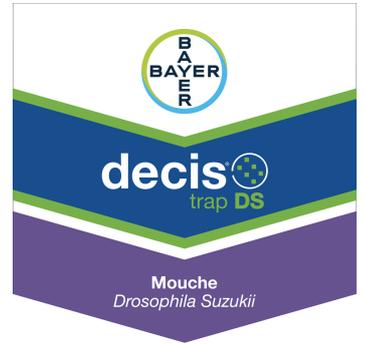
### Mentions légales

Decis ® Trap DS ▣ 0.015 g/Unité deltaméthrine ▣ AMM n°2210477 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Liquides inflammables, catégorie 3 ▣ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▣ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Effets narcotiques



▣ ▣ ▣ Danger ▣ ▣ ▣ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▣ H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges. ▣ H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Février 2024 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)